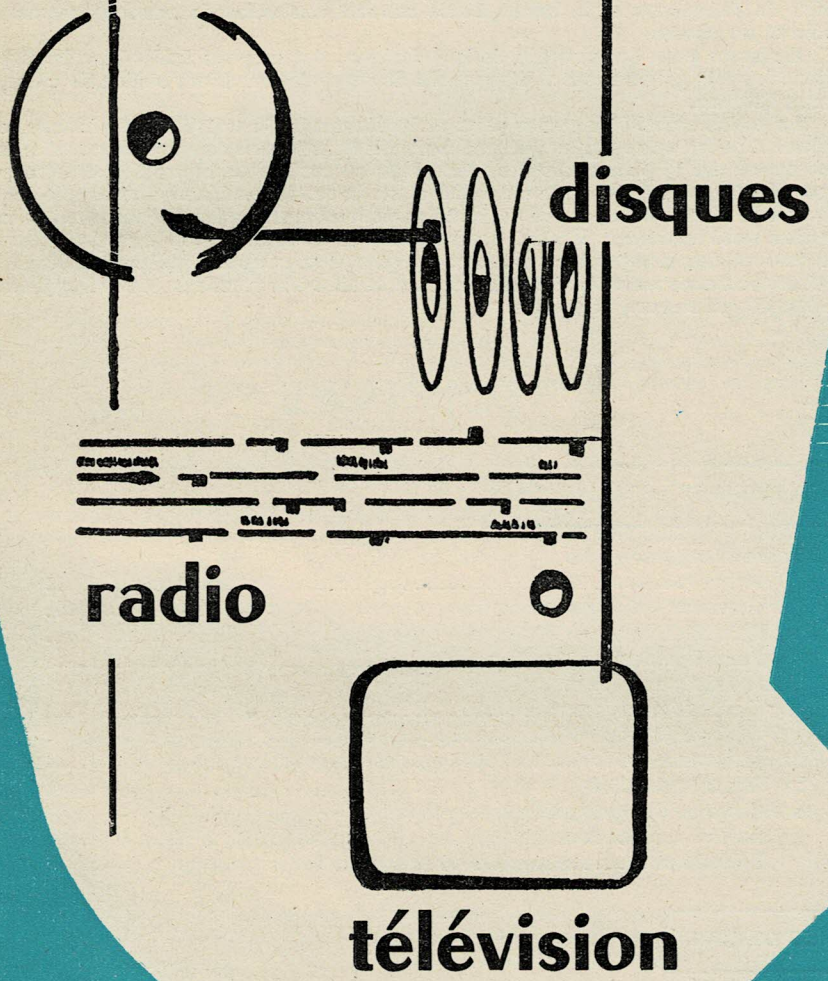


Memento
N° 160
NOVEMBRE 1959
MENSUEL



radio

disques

télévision

Tome I

par
R. DEMAGNY et R. PROT

LE PARTICULIER

21, Bd Montmartre - PARIS 2^e - RIC. 69-09 C.C.P. 7163-02

Il n'est plus pour ainsi dire de foyer en France où il n'y ait un récepteur de radio et la tendance actuelle est de lui adjoindre non seulement un deuxième récepteur portatif à transistors mais aussi un tourne-disque ou un électrophone ; quant à la Télévision, on a atteint le millionième poste vendu, ce qui représente quatre millions de téléspectateurs, pour plus de 90 % du territoire couvert par les émetteurs de TV. Au 31 mai 1959 on comptait (France, Métropole et F.O.M.) 11.354.495 récepteurs radio et 1.219.221 récepteurs TV.

La possibilité prochaine de choisir entre deux programmes TV différents doit conduire à une augmentation très rapide de ce dernier nombre, tandis que la Modulation de Fréquence et la Stéréophonie ouvrent des voies de renouvellement à la radio et au disque.

Il résulte aussi des progrès de la technique, des moyens Audio-Visuels, l'apparition d'un très grand nombre d'appareils de types différents et l'édition de très nombreux disques.

Le public sollicite de toutes parts et à qui manque le temps de s'informer, ren-contre de ce fait une certaine difficulté à choisir dans le sens de son plus grand intérêt, que ce soit sur le plan matériel ou technique ou sur le plan du profit intellectuel, culturel et artistique. C'est de la nécessité d'une information objective et simple en vue d'un choix rationnel qu'est née l'idée de ce petit mémento que la richesse même de la matière rend incomplet. Il fallait commencer par un simple A.B.C. de l'auditeur qui en ouvrant des perspectives générales piquerait la curiosité du lecteur. Auditeurs et téléspectateurs nous serions heureux de connaître vos réactions et vos suggestions. Le tome II qui suivra y répondra.

SOMMAIRE

LA RADIO ET LA TÉLÉVISION

Votre récepteur radio

Achat	3
Antenne - réglage - entretien	7
Quelques unes des longueurs d'onde de la R. T. F.	10
Pour écouter les informations	11
Votre Récepteur T. V.	13
Choix d'un appareil	16
Réglage et entretien	21
La Redevance	25
La Presse spécialisée	27
« Aperçu » des programmes réguliers 59	27
Radio	33
Télévision	33

LES DISQUES

Les Appareils de reproduction	35
Quelques nouveautés	39
Quelques conseils pour votre discothèque	41

ANNEXES

Les Magnétophones	45
Les émetteurs amateurs	47

Votre récepteur Radio

I — Achat.

Il faut d'abord savoir où vous mettrez votre récepteur : dans la cuisine ou dans le salon, dans la chambre ou sur votre bras dans la rue ? La variété des modèles présentés permet toujours un choix approprié à l'usage auquel vous songez. En effet, dans une certaine mesure, l'emplacement de votre récepteur est déterminé par l'usage que vous comptez en faire : source musicale ininterrompue ou instrument de musique presque au même titre que votre piano ou votre violon.

Votre choix peut se porter sur :

LE POSTE PORTATIF A PILES.

Utilisable partout où il n'y a pas l'électricité (en camping, à la campagne, sur bateau, en promenade, etc...). Ses deux principaux inconvénients sont, outre son manque de puissance, l'usure relativement rapide de ses piles (*durée moyenne de la pile 4,5 volts : environ 8 heures*). D'un prix très accessible, il est néanmoins appelé à disparaître au profit du poste à transistors.

LE POSTE PORTATIF A TRANSISTORS.

Si, comme le précédent, son principal avantage est de pouvoir être utilisé en n'importe quel endroit sans avoir à recourir à l'encombrant cordon de branchement électrique, il faut dire que le poste à transistors est surtout intéressant par sa faible consommation de courant. Dans leur publicité, tous les constructeurs insistent sur le fait que les quatre petites piles de 1,5 volt généralement utilisées pour ces appareils peuvent dépasser une durée de cent heures, ce qui abaisse le prix de l'heure d'écoute à moins de un franc par heure (*ou, pour s'exprimer en Nouveaux Francs, à environ un centime*). En outre, la puissance de ces postes est bien supérieure à celle des postes à piles. D'autre part, la qualité incertaine des premiers récepteurs à transistors (notamment prédominance des fréquences aiguës dans la reproduction sonore) a maintenant fait place à une qualité standard parfaitement honorable. On trouve ces appareils à partir de 19.000 francs. Cependant, de nouveaux perfectionnements justifient les différences de prix que vous pourrez constater.

Il existe, en effet, actuellement, des modèles à transistors plus ou moins spécialisés qui peuvent être destinés à des usagers et à des clientèles différentes :

D'une part, les modèles « *miniatures* » ou de poche, qui comportent pourtant deux gammes d'ondes ;

D'autre part, les modèles *moyens* qui servent de poste d'appoint à usages multiples et dont certains sont adaptables sur les voitures : équipés de claviers à touches ou à boutons, munis souvent d'un haut-parleur elliptique, ces appareils comportent parfois une troisième bande de fréquences étalées, avec une antenne télescopique ou un cadre spécial. Les modèles pour voitures ont une prise pour antenne extérieure (indispensable). Enfin, sur certains modèles, on trouve même une prise pour pick-up, utilisable notamment pour les surprises-parties. Signalons, à ce propos, l'existence de petits électrophones à transistors sur lesquels nous reviendrons.

Dans une troisième catégorie, on voit apparaître des récepteurs à transistors dits « *sensibles* ». Un ensemble de 7 à 8 transistors au minimum permet la réception sur ondes courtes. Ceci préluce à l'avènement du poste à transistors d'appartement qui, éliminant les inconvénients du récepteur alimenté par le secteur, permet d'en garder tous les avantages. L'évolution du transistor ne fait d'ailleurs que commencer : aux Etats-Unis, on vendait déjà plus de 12 millions de transistors en 1955, on espère en vendre un million par jour en 1962. Il s'agit ici bien sûr de la pièce détachée et non du récepteur.

On appelle ainsi tout poste récepteur de petit format à brancher sur le secteur. Il est destiné à une écoute de faible puissance et de qualité moyenne. Par nature, c'est un poste d'appoint qui apporte un fond sonore à une autre activité. Pour cette raison, on le trouve dans les cuisines, les salles de bain, les chambres à coucher, et même dans certains bureaux. On présente actuellement de très jolis modèles dont les carrosseries bien étudiées permettent de les assortir couleur et forme, aux nouveautés de l'Art Ménager ou de l'Équipement de bureau.

La carrosserie, plus communément appelée coffret, est en effet, en polystyrène, ou telle autre matière plastique voisine, dont les qualités de malléabilité au moment du pressage, de légèreté et de résistance à l'usage, permettent au constructeur des aménagements ou des améliorations constantes et l'abaissement du prix de revient par la rationalisation des méthodes de fabrication, notamment en raison de la cadence extrêmement rapide de moulage.

Ces récepteurs, dont la musicalité est moyenne, offrent en général une sélectivité parfaite et disposent le plus souvent de 3 à 4 gammes d'ondes (*Grandes Ondes, Petites Ondes, Ondes Courtes, et parfois Bande étalée*), ainsi qu'une prise Pick-Up. Ce sont des super-hétérodynes 5 ou 6 lampes avec cadre incorporé.

RECEPTEURS DE SALON.

Nous désignons par ce nom tous les récepteurs dont la présentation extérieure aussi bien que la qualité technique et musicale sont à même de contenter les amateurs avertis. Ils se présentent, soit en coffret (*forme la plus courante*) à poser sur un meuble (*table, commode, etc.*), soit en console, c'est-à-dire munis de pieds ou à roulettes. Dans ce dernier cas, on trouve le plus souvent un tourne-disques associé au récepteur radio, ce qui fait que nous reviendrons à ce meuble en parlant des radios combinés. Seul son prix assez important empêche cette console de connaître une aussi grande vogue que le coffret.

En raison de ses qualités musicales indispensables, le récepteur de salon est techniquement très complet : il comprend de 6 à 8 lampes, plusieurs hauts parleurs (*et notamment des tweeters pour les fréquences élevées*), au moins deux, et il comporte de 4 à 6 gammes d'ondes : *Grandes Ondes (G. O.), Petites Ondes (P. O.), Ondes Courtes (O. C.)*, une ou deux *Bandes Étalées (B. E.)*, c'est-à-dire consacrées aux longueurs d'ondes courtes les plus écoutées (*bandes des 19, 25, 31, 41 mètres*), et enfin une gamme réservée à la réception des émissions en modulation de fréquence. Le montage ainsi que le nombre des hauts parleurs (2 à 6) font de ces récepteurs des postes à Haute Fidélité (Hi Fi). C'est d'ailleurs indispensable pour la réception en Modulation de Fréquence (*M. F. ou F. M. en langue anglaise*).

L'achat d'un récepteur permettant la réception en M. F. actuellement simple souci d'agrément, sera une nécessité d'ici quelques années : l'encombrement de l'espace hertzien devient, en effet, tel que d'ici peu les émissions radio seront uniquement diffusées en M. F.

L'ébénisterie est généralement en noyer (*mais aussi en acajou ou en chêne*), et peut, de ce fait, s'harmoniser assez facilement avec des meubles de qualité. Il faut dire d'ailleurs que, de plus en plus, il est normal de rencontrer un récepteur de radio dans un ensemble de mobilier ancien ou rustique, et l'on ne cherche plus à le camoufler plus ou moins adroitement dans des faux meubles.

La plupart des améliorations sont maintenant de détail et ne sauraient modifier sérieusement les caractéristiques générales des appareils actuels. Ces détails n'en sont pas moins importants, car ils concernent bien souvent de menues causes d'agacement tels que les parasites, le fading ou la recherche des stations.

Recherche des stations : On a inventé depuis longtemps le *clavier* qui se généralise, et qui permet d'obtenir rapidement quatre ou cinq stations pré réglées parmi les plus fréquemment écoutées (Paris Inter, Europe 1, Luxembourg, Monte-Carlo, etc.). Ce même clavier est parfois destiné non pas aux stations pré réglées mais à la sélection des gammes d'ondes, remplaçant le contacteur rotatif des anciens postes d'un maniement parfois peu facile.

radio
télévision
électrophones
"mono" et stéréophonie

SYNERGIE

**DUCRETET
THOMSON**

Direction et services commerciaux:

33, RUE DE VOUILLÉ - PARIS 15^e

II — Antenne, réglage et entretien.

Depuis que le poste à lampes a remplacé le poste à galène, il peut paraître déplacé de vouloir apprendre à nos contemporains à se servir d'un poste de radio. Notre rôle doit donc se borner à vous entretenir de quelques détails susceptibles d'améliorer le rendement de votre récepteur et l'agrément que vous pouvez en tirer.

LE SECTEUR :

En France, le courant est alternatif ou continu, à 50 périodes, sous une tension de 110 à 130 volts ou de 220 à 250 volts. L'importance de ces détails n'apparaît pas toujours à première vue à l'usager. Ils risquent pourtant d'abrèger la vie de son poste à plus ou moins brève échéance s'il ne s'en informe en temps utile.

Pour remédier au premier inconvénient : courant alternatif ou continu, on a créé le poste « tous courants ». Si votre poste, donc, n'est pas un « tous courants », il ne peut être utilisé que sur un secteur alternatif ou sur un secteur continu, selon la région où il a été acheté.

Enfin, il est bien évident que la différence de voltage peut être fatale à votre récepteur, dans le cas où il est adapté à un voltage inférieur à celui de votre secteur. Ceci est facile à prévenir puisque tous les postes sont dotés d'une plaquette graduée sur laquelle il vous suffira de déplacer un fusible semblable (bien qu'en plus petit) à ceux de votre installation électrique.

L'ANTENNE DE RADIO.

1 — Est-elle nécessaire ?

Si la prise de terre a pratiquement disparu de nos récepteurs modernes (et c'est peut-être regrettable dans certains cas de mauvaise réception), il n'en est pas encore de même de l'antenne. Certes, celle-ci tend à diminuer d'importance, et le caractère apparemment satisfaisant de la réception sans antenne justifie dans la plupart des cas le dédain de l'usager pour un accessoire jugé encombrant : de la volumineuse antenne de toit (*en parapluie ou en filet*) des années 1925 à l'antenne télescopique et chromée des postes à transistors actuels, en passant par l'antenne intérieure en spirale ou en faisceau qui nous permit pendant les années de guerre de capter les émissions interdites, le choix est suffisant pour que l'amateur sans-filiste découvre bien vite qu'il peut aisément par ce moyen doubler la portée de son récepteur radio. N'accusez donc pas votre poste avant d'avoir su tirer parti de toutes ses possibilités.

Autres cas où l'antenne est pratiquement indispensable : la réception des émissions en *Modulation de Fréquence* (M. F.), surtout à longue distance. Dans ce cas, il faut placer sur le toit de la maison ou à proximité une antenne dite accordée, c'est-à-dire dont les bras (*antenne en H*) ont une longueur sous-multiple de la longueur d'onde de l'émetteur qui vous intéresse. Naturellement ce type d'antenne (*très voisin de celui de l'antenne T. V., mais bien plus grand*) peut vous servir également pour toute réception ordinaire, dont il améliore la qualité. Il est bon de savoir que ces antennes spéciales coûtent assez cher en raison de leur précision et des matériaux utilisés (tiges de fer, mâts plus ou moins consensuels selon la hauteur désirée, câble coaxial de descente vers le récepteur).

2 — Installation de l'antenne.

On sait que depuis le décret-loi du 30-9-53, le propriétaire ne peut plus sans motif sérieux s'opposer à l'installation d'antennes de radio ou de télévision par le locataire ou l'occupant de bonne foi.

Mais, celui-ci doit, avant de procéder à l'installation, informer le propriétaire par lettre recommandée avec accusé de réception, en joignant un plan détaillé des travaux projetés. Le propriétaire dispose d'un mois pour faire opposition devant la juridiction compétente. Le locataire, à moins d'autorisation accordée, doit attendre l'expiration de ce délai. (*Cour de Toulouse, 6 juin 1958, Rev. des Loyers, nov. 1958, p. 535*).

Parasites : les constructeurs ont généralisé l'emploi du cadre antiparasites dont il sera parlé plus loin et qui, en l'espèce est incorporé dans l'appareil ainsi bien souvent qu'une antenne.

Réglage de tonalité : Enfin tous ces appareils sont pourvus d'un réglage de tonalité, plus ou moins complexe allant du bouton à deux positions fixes grave - aigu, jusqu'aux deux boutons l'un réservés aux graves, l'autre aux aigus, en passant par le bouton — le plus fréquent — à réglage mobile du grave à l'aigu.

Récepteur à transistors : Le dernier progrès en matière de récepteur de salon est évidemment le récepteur à transistors. Nous y avons fait allusion plus haut.

RÉCEPTEURS RADIO-AUTO.

Notre époque caractérisée par la vitesse et le manque de temps ne permet pas toujours au public d'écouter la radio autant qu'il le voudrait ; la télévision en outre a de plus en plus tendance à grignoter le temps disponible... Enfin, de nombreuses personnes passent chaque jour une ou plusieurs heures dans un véhicule.

C'est certainement à cet état de choses, joint au plaisir que peut procurer la radio pendant qu'on voyage, qu'on doit l'extraordinaire développement ces derniers temps du récepteur auto-radio.

En Allemagne, en 1957, 227.000 postes auto-radio furent fabriqués et l'on en comptait un pour huit voitures. De plus, à la même époque, une voiture sur sept sortait d'usine ainsi équipée. Aux Etats-Unis, la vente pour cette année dépassera cinq millions de postes.

Depuis un an environ, on constate le même engouement en France pour les auto-radios : au 31 décembre 1958 : 500.000 récepteurs pour environ 4.000.000 de voitures particulières.

Deux sortes d'appareils sont à considérer : ceux que l'on place à poste fixe sur la voiture et les appareils portatifs à transistors qui peuvent être adaptés sur les voitures grâce à un accessoire assez simple et reliés à une antenne mobile. Nous avons parlé de ce genre d'appareil au paragraphe des transistors (*voir p. 3*).

Il est recommandé, dans le cas d'un récepteur à usages multiples que l'on désire utiliser notamment sur la voiture, de prendre un coffret gainé plutôt qu'un coffret de matière plastique ordinaire. Ceci en raison des chocs toujours possibles.

L'avènement du transistor permet une transformation de la construction et de l'utilisation des postes auto-radios, ne serait-ce qu'en raison des nouvelles conditions d'alimentation. On trouve, en effet, des postes à transistors seuls ou à transistors associés à des lampes de radio du type habituel (lampes miniatures). Ceci permet l'alimentation directe par la batterie de la voiture sans obligation de recourir à un système de vibreurs ou de convertisseurs. D'autre part, la consommation de courant est deux fois moindre qu'avec un poste de radio classique. Parmi ces appareils, un peu plus coûteux toutefois que les autos-radios classiques, on rencontre des modèles dotés de perfectionnements très appréciables pour le conducteur. C'est ainsi que l'on peut obtenir la recherche automatique des émissions et l'accord précis sur une émission musicale au moyen d'un petit *cerveau électronique*, tandis que d'autres postes présentent un *contrôle automatique du volume sonore*, ce qui permet une audition agréable même lorsque l'on s'éloigne de l'émetteur et surtout lorsque l'on roule à proximité de lignes à haute tension ou que l'on passe sous des tunnels, passages souterrains, etc... Il va sans dire que ces appareils disposent d'un clavier de 4, 5 ou même 6 boutons poussoirs pour les stations pré-réglées.

Puisqu'il faut une antenne pour le poste de radio, nous ne saurions trop vous conseiller soit le modèle de toit, soit celui qui se fixe sur les ailes arrière. L'antenne télescopique, c'est-à-dire celle que l'on peut retenir lorsqu'on n'en a pas l'usage, présente parfois l'inconvénient de se coincer si elle n'est pas régulièrement entretenue (nettoyage et graissage). De plus, elle est trop fréquemment la victime des enfants turbulents. Nous nous en voudrions cependant de ne pas signaler qu'il existe maintenant un modèle d'antenne télescopique dont le déploiement est assuré par un bouton placé sur le tableau de bord, ou mieux, par le simple allumage du poste de radio.

Notons que l'on trouve également maintenant des récepteurs auto-radio avec une gamme en modulation de fréquence. C'est toutefois assez rare et il est plus courant de trouver des récepteurs avec deux gammes d'ondes : petites ondes et grandes ondes.

Notez bien que :

1° Si les travaux ou simplement la présence de l'antenne entraînent des dommages pour l'immeuble (notamment au toit), leur réparation est à la charge du locataire.

2° Le locataire installateur de l'antenne est propriétaire de celle-ci, et donc responsable des dommages qu'elle peut causer. Il est donc prudent de songer à s'assurer contre ce risque.

3° Si des travaux sont faits sur le toit, le propriétaire peut vous obliger à démonter votre antenne pendant leur durée, les frais de dépose et de repose étant à votre charge.

4° En cas de déménagement, vous pouvez essayer de céder votre antenne au locataire suivant. S'il refuse, vous devez la faire démonter, de crainte d'accident.

Nous examinons plus loin le cas des antennes de télévision, mais notez que tout ce qui concerne l'installation d'une antenne et la responsabilité qu'elle entraîne s'applique à toutes les antennes, qu'elles soient destinées à la radio ou à la télévision.

RÉGLAGE.

Lorsque vous allumez votre poste, il doit chauffer un temps relativement court avant d'émettre quelque son que ce soit.

Pour la gamme en Modulation de Fréquence (c'est moins sensible pour les autres), il faut en plus attendre une dizaine de minutes avant de procéder à un nouveau réglage. Si donc, vous écoutez habituellement une station en M. F., ne réglez pas votre poste dès que vous l'allumez, mais patientez quelques minutes.

Réglage en finesse : Faut-il vous rappeler que le réglage en finesse, on dit la « sintonisation » parfaite, n'est obtenu que lorsque le tube cathodique miniature vulgairement appelé « œil magique », qui se trouve sur le cadran ou au-dessus du cadran de votre poste et qui affecte la forme d'un trèfle à quatre ou à deux feuilles est le plus ouvert, c'est-à-dire lorsque les feuilles sont presque bord à bord ? Le fait que ces feuilles ne restent pas absolument immobiles est sans rapport avec le réglage.

Tonalité : Une fois la gamme d'onde sélectionnée et la station choisie, une fois le réglage effectué, il vous reste à adapter la tonalité à vos goûts et à la nature du programme écouté.

Lorsque la radio est pour vous un fond sonore (double tâche : lecture, travaux ménagers ou même intellectuels), on a tout intérêt à la placer au maximum de graves ; dans cette position, la musique parvient très adoucie à l'oreille et la parole, surtout si l'écoute est baissée, n'est pratiquement pas distincte.

Il faut évidemment une autre tonalité pour l'écoute attentive d'un radiodrame ou d'un concert :

— Dans le cas de la parole, pour distinguer au mieux les différents plans sonores et les nuances entre les voix d'acteurs ou d'actrices aux registres assez rapprochés, il est préférable de lui donner le maximum d'aigus.

— Dans le cas du concert, c'est à chacun qu'il appartient de choisir la tonalité en rapport avec l'œuvre autant qu'avec son sens de la musique. C'est évidemment dans ce cas qu'il est précieux d'avoir sur son récepteur un contrôle des graves et un contrôle des aigus séparés. Il est parfois désagréable, en effet, d'entendre un instrument de l'orchestre « sortir » au détriment d'un autre sinon de l'ensemble. L'auditeur muni d'un récepteur à Haute Fidélité est en possession d'un pupitre de contrôle analogue à celui dont dispose le preneur de son du studio d'enregistrement. A lui de savoir en jouer assez habilement pour en tirer tout le parti possible.

Intensité : Pensez à vos voisins ; vers 22 heures baissez l'intensité du son de votre récepteur.

ENTRETIEN.

Il est faux de croire que le récepteur moderne ne nécessite aucun soin.

En particulier, il est sensible à la poussière qui s'insinue entre les câblages aussi bien qu'à l'intérieur des potentiomètres (réglant le volume et la tonalité). On peut d'autant moins l'éviter que l'électricité statique produite par le poste l'attire. Il est possible cependant

d'en limiter les effets en prenant soin de ne pas ôter la plaque de protection (en carton) qui protège l'arrière du poste. Si vous avez l'âme d'un bricoleur, vous pouvez utiliser un aspirateur de faible puissance (ou le petit suceur de votre aspirateur d'appartement), ou simplement un soufflet (mais pas celui qui vous sert pour attiser votre feu et qui est plein de cendre) en promenant délicatement l'un de ces objets entre les lampes ou les blocs de votre récepteur, après en avoir ôté le fond de carton. Ne touchez aucun des organes de votre poste au cours de cette opération. Bien entendu, abstenez-vous de ce genre d'exercice si vous n'êtes pas un adroit bricoleur, votre radio-électricien le fera mieux que vous.

De même, profitez d'un départ en vacances ou d'une occasion similaire pour confier votre poste à cet artisan (choisissez-le agréé par la même marque que celle de votre poste, de préférence). Il procédera à une opération de réglage nécessitée par le vieillissement auquel n'échappe pas le meilleur des récepteurs : le « réalignement des circuits ». Vous constaterez ce vieillissement non pas seulement en cas de panne, mais lorsque vous remarquerez que vous ne trouvez plus exactement à la même place qu'apparavant votre station favorite. N'incriminez pas l'aiguille du cadran ni le cordon qui l'entraîne, mais la partie radio-électrique dont les différents éléments ne sont plus accordés les uns aux autres. Ce déplacement de la position d'une station sur le cadran (qui se manifeste pour toutes les autres stations de la même gamme, s'accompagne de troubles dans l'écoute : fading, parasites plus nombreux, audition moins distincte, souvent couverte par l'écoute d'autres stations plus lointaines et ordinairement masquées, etc...). Le réalignement des circuits ne coûte pas cher, n'hésitez pas à procurer ce rajeunissement périodique au compagnon de vos soirées, sinon de vos journées.

EMPLACEMENT.

Bien que ce soient des raisons de commodité ou d'esthétique qui guident en premier lieu le choix d'un emplacement pour un récepteur, si rien ne s'y oppose, n'hésitez pas à lui donner une place qui le mette en valeur sur le plan acoustique.

Ce sera généralement dans un angle de la pièce, pour éviter que le son n'aïlle se réfléchir perpendiculairement sur le mur d'en face et donc se briser à travers la pièce. Au contraire, une position d'angle assurera un champ de diffusion optimum pour le haut-parleur principal.

Une position élevée peut être préférable à une position basse, notamment pour la netteté des sons. Toutefois, cela peut varier avec l'ameublement de la pièce. Vous noterez cependant que les haut-parleurs qui sonorisent les églises ou les grands magasins sont toujours placés en hauteur.

Ceci amène directement le problème du haut-parleur supplémentaire, qui est sans rapport avec celui de la chaîne de reproduction (traitee plus loin au chapitre des tourne-disques et électrophones). Il est souvent agréable de pouvoir se déplacer dans l'appartement, tout en continuant l'audition en cours. Il existe, à cet effet, des haut-parleurs supplémentaires qui sont présentés dans de petites ébénisteries que l'on peut accrocher au mur ou poser sur un meuble. Il ne reste plus qu'à prévoir l'établissement d'un fil double reliant ce haut-parleur au récepteur. C'est une petite dépense et ce travail est facilement exécutable par un bricoleur moyen.

* * *

Peut-être l'Auditeur moyen 1959 trouvera-t-il toutes ces précisions superflues, et même assez proches de la Lapalissade. Nous nous réjouissons toutefois si ce chapitre a pu lui apporter un renseignement utile sur un point ou sur un autre. Il est bien évident cependant que ces conseils ne sauraient s'adresser à ceux qui construisent eux-mêmes leurs récepteurs, et ils sont plus nombreux qu'on ne le croit généralement.

PARIS INTER (France 1).

	Fréquence	Longueur d'onde
Allouis	164 kc/s	1.829 m.
Nice 1	1554 kc/s	193 m.
Paris 3	584 kc/s	514 m.
Brest	1493 kc/s	201 m.
Toulouse 3	1493 kc/s	201 m.
Metz (MF)	93.3 Mc/s	
Paris (MF) 1	96.1 Mc/s	

RÉGIONAL (France 2).

Paris 1	863 kc/s	347 m.
Marseille 1	710 kc/s	422 m.
Lille 1	1376 kc/s	218 m.
Nancy 1	836 kc/s	359 m.
Strasbourg 1	1160 kc/s	259 m.
Lyon 1	602 kc/s	498 m.
Toulouse 1	944 kc/s	318 m.
Limoges 1	791 kc/s	379 m.
Rennes 1	674 kc/s	445 m.
Bordeaux 1	1205 kc/s	249 m.
Caen 2 (MF)	91.5 Mc/s	
Dijon 1 (MF)	95.8 Mc/s	
Bourges 1 (MF)	93 Mc/s	

NATIONAL (France 3).

Paris 2	1070 kc/s	280 m.
Marseille 2	1070 kc/s	280 m.
Bordeaux 2	1070 kc/s	280 m.
Strasbourg 2	1277 kc/s	235 m.
Lille 2	1241 kc/s	242 m.
Nancy 2	—	—
Lyon 2	—	—
Nice 3	—	—
Fau	—	—
Rennes 2	—	—
Brest 1	—	—
Clermont-Ferrand	—	—
Grenoble 1	1349 kc/s	222 m.
Toulouse 2	—	—
Limoges 2	—	—
Nantes 1	—	—
Mont-Pilat (MF)	—	—
Caen 3 (MF)	92.7 Mc/s	
Dijon 2 (MF)	87.8 Mc/s	
Bourges 2 (MF)	88 Mc/s	
Marseille (MF)	89.4 Mc/s	
Paris 2 (MF)	95.4 Mc/s	
	97.6 Mc/s	

Bordeaux	98.1 Mc/s
Nancy	96.9 Mc/s
Metz 2	89.7 Mc/s
Strasbourg	95 Mc/s
Mulhouse	92.1 Mc/s
Lille	92.2 Mc/s
Toulouse Ville	97.5 Mc/s
Caen 1	95.6 Mc/s
Paris M.F.	90.35 Mc/s

QUELQUES LONGUEURS D'ONDES DE STATIONS ÉMETTANT EN LANGUE FRANÇAISE

Radio Nationale Belge (INR)	620 kc/s	484 m.
Emetteur de Wallonie (INR)	926 kc/s	324 m.
BBC Français (1)	647 kc/s	464 m.
BBC Français (1)	1340 kc/s	224 m.
Europe 1	182 kc/s	1.647 m.
Luxembourg I	233 kc/s	1.287 m.
Luxembourg II	1439 kc/s	208 m.
Monte-Carlo (2)	1466 kc/s	205 m.
Sottens (Suisse romande)	764 kc/s	393 m.

IV. Pour écouter les Informations à la Radio.

A. SEMAINE

R.T.F. : PARIS INTER (F. 1).

Toutes les heures, au quart, à partir de 6 h. 15 jusqu'à 19 h. 15, sauf le bulletin de 13 heures. Ensuite : reprise du bulletin horaire à partir de 23 h. 15 à chaque heure de la nuit.

RÉGIONAL (F. 2).

8 heures, 12 h. 25, 20 heures (bulletin général), 22 heures, 22 h. 45.

NATIONAL (F. 3).

9 heures, 22 h. 20, 23 h. 50.

I.N.R. : BRUXELLES.

6 h. 30, 7 h., 8 h., 9 h., 13 h., 17 h., 19 h., 22 h., 22 h. 55.

SUISSE : SOTTENS.

7 h. 15, 12 heures, 12 h. 45, 18 h. 25, 19 h. 15, 23 h. 30.

RADIO LUXEMBOURG.

6 h. 25, 7 h. 30, 8 h. 30, 9 h., 10 h., 11 h., 12 h. 40, 13 h., 19 h. 15, 19 h. 35, 22 h. 55, 23 h. 55.

B.B.C. FRANÇAIS.

7 h. 30, 12 h. 30, 21 h.

(1) *Le Service Français de la B.B.C. émet également en ondes courtes sur 48,54 m., 41,61 m., 41,19 m., 31,01 m., 30,74 m., 29,49 m.*

(2) *Radio Monte-Carlo émet toute la journée en ondes courtes sur 49,71 m. et 42,02 m.*

6 h. 30, 7 h. 30, 8 h. 30, 12 h. 30, 13 h. 30, 19 h. 30, 21 h. 55, 23 h. 55, 0 h. 55.

RADIO MONTE-CARLO.

Toutes les heures de 7 heures à 19 heures. Bulletin général à 19 h. 35. Puis 22 heures, 23 heures, 24 heures.

B. DIMANCHE**R. T. F. : PARIS INTER FRANCE 1.**

Les bulletins de 10 h. 15, 11 h. 15 et 12 h. 15 n'ont pas lieu. Le bulletin de la soirée passe à 23 h. 25.

RÉGIONAL FRANCE 2.

8 heures, 12 h. 30, 20 heures, 22 h. 28.

NATIONAL FRANCE 3.

9 heures, 12 heures, 22 h. 30, 23 h. 53.

I. N. R. : BRUXELLES.

7 h., 8 h., 9 h., 13 h., 17 h., 19 h. 30, 22 h., 23 h. 55, 23 h. 55.

SUISSE : SOTTENS.

7 h. 30, 12 h. 45, 19 h. 15, 22 h. 30.

RADIO LUXEMBOURG.

7 h., 8 h. et 9 h. 13, 19 h. 15, 22 h.

B. B. C. FRANÇAIS.

Sans changement.

EUROPE 1.

7 h. 30, 8 h. 30, 12 h. 30, 19 h. 30, 21 h. 55, 23 h. 55 et 0 h. 55.

RADIO MONTE-CARLO.

Bulletins de la matinée sans changement, puis : 13 h. 58, 14 h. 47, 18 h., 19 h., 19 h. 35, 21 h. 50, 23 h., 24 h.

Rappelons enfin que ces bulletins d'information sont complétés par des émissions d'actualité variées. Citons parmi celles-ci :

LUXEMBOURG

13 h. 13 (13 h. 11 le dimanche) } Dix millions d'auditeurs.
19 h. 31.

EUROPE 1

12 h. 30 : Europe-Midi.
19 h. 30 : Europe-Soir.

MONTE-CARLO

19 h. 35 : Aujourd'hui, dans le monde.

Votre récepteur TV

Lorsque la Télévision fit son entrée dans le monde, il était assez difficile de faire son choix à travers la vaste gamme des appareils présentés. Il n'en est plus de même maintenant, car petit à petit la qualité des télérecepteurs s'est affirmée et en même temps ont disparu les appareils hétéroclites mis à la disposition du public français.

Tout d'abord, on opta pour la définition « 819 lignes » en remplacement de la définition « 441 lignes ». Cette dernière, provisoirement maintenue pour ne pas léser les quelques dix mille télésectateurs pourvus d'un ancien poste, fut définitivement supprimée quand l'émetteur 441 lignes de la Tour Eiffel flamba (dans la nuit du 2 au 3 janvier 1952). Plutôt que de le reconstruire, on préféra indemniser les quelques propriétaires des récepteurs 441 lignes. Ce qui fut fait, et eut le double avantage de réduire le coût des émissions pour la R. T. F. et le coût des récepteurs en 819 lignes pour l'utilisateur, en permettant la construction en série de ces appareils.

Si vous vous souvenez des premiers télérecepteurs, vous vous rappellerez sans doute que leur écran était minuscule : à peine 10 centimètres de diagonale. Puis, le format courant fut bientôt le 21 centimètres. On parla alors de format géant et c'était du 36 centimètres qu'il s'agissait. Aujourd'hui, c'est un sous-format, car le format standard est le 43 centimètres. C'est lui qui convient le mieux pour recevoir une image détaillée dans une pièce de dimensions moyennes. Pour une réception dans une pièce plus grande, donc avec plus de recul et pour plus de spectateurs, il existe des modèles avec écran de 54 centimètres et même de 61 centimètres. Pour des groupes plus importants, il faut disposer d'un projecteur et non plus simplement d'un récepteur. Un cinéma de Paris, dans le quartier des Gobelins, est équipé d'un projecteur qui permet de recevoir les émissions de T. V. sur l'écran de cinéma de la salle. Il projette le « Journal Télévisé » certains soirs en début de programme à l'intention de ses clients habituels. Mais ces installations — cet exemple suffit à le montrer — sortent du domaine du particulier et donc de cette publication, pour entrer dans le domaine para-professionnel.

I. Choix d'un appareil.

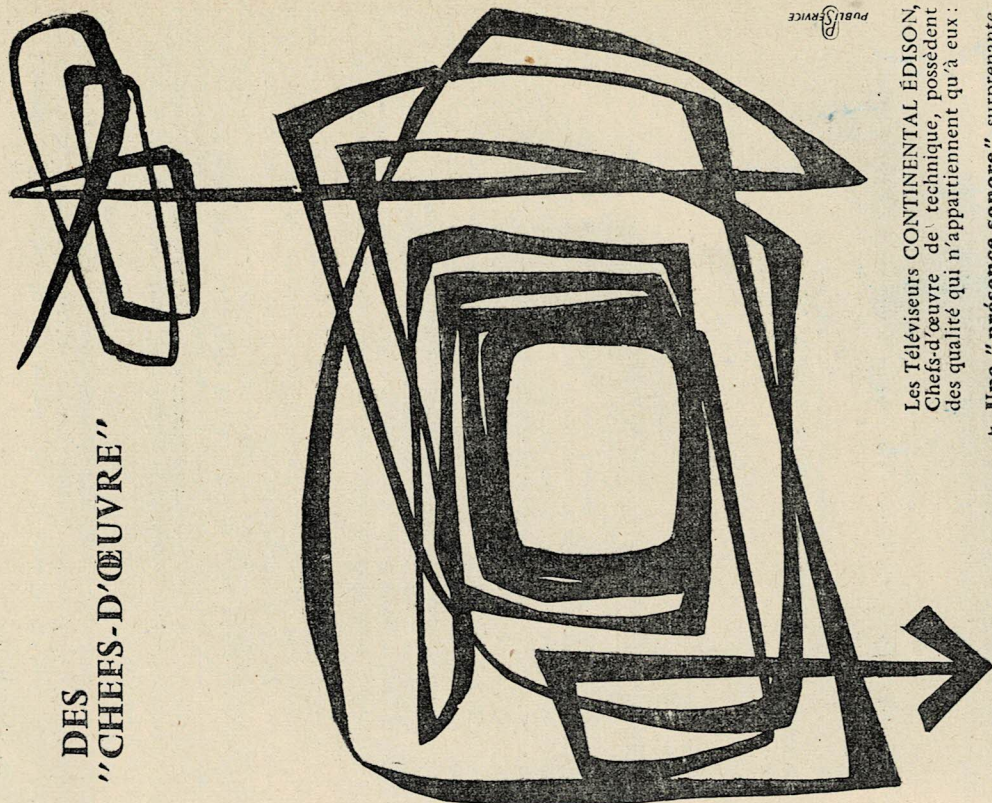
N'achetez votre téléviseur que si vous êtes sûr de bien recevoir les émissions là où vous habitez et ne l'achetez que dans votre région.

● Pour être sûr de bien recevoir les images, il vous suffit, lorsque vous aurez décidé d'acheter un appareil et que vous serez à peu près fixé sur le type qui vous convient, de demander un essai à votre domicile au revendeur de votre choix. Il ne saurait s'y refuser car c'est son intérêt le plus strict.

● N'achetez cet appareil que dans votre région, car les caractéristiques d'émission varient avec les émetteurs : longueur d'onde du son et de l'image, polarisation horizontale ou verticale de l'antenne, etc.

● Comme pour les appareils de radio, il arrive que des artisans ou même des techniciens appartenant à des grosses sociétés construisent des appareils de télévision. Il est naturellement impossible de donner avis sur la qualité de ce matériel. Disons cependant qu'il offre généralement moins de garanties, notamment pour le remplacement des pièces détachées défectueuses. Le plus gros avantage réside surtout dans le prix un peu moins élevé et dans le fait que vous pouvez commander un appareil « sur mesure » : écran cathodique, haut-parleurs, prises pick-up et haut-parleur supplémentaire. Si vous vous rangez à cette solution, il est préférable de vous adresser à un artisan ayant pignon sur rue.

DES "CHEFS-D'ŒUVRE"



Les Téléviseurs CONTINENTAL EDISON, Chefs-d'œuvre de technique, possèdent des qualités qui n'appartiennent qu'à eux :

- * Une "présence sonore" surprenante.
- * Une "présence visuelle" totale.

Et cette image se met au point ultra-facilement, et reste au point grâce aux stabilisateurs et aux régulateurs CONTINENTAL EDISON.



• D'autre part, sachez que, pour un supplément de prix en rapport avec le travail demandé, vous pouvez obtenir une ébénisterie spéciale pour un récepteur de série (donc de marque). Ceci est intéressant pour les personnes qui redoutent de voir l'écran de T.V. rompre l'harmonie de leur ameublement et qui préfèrent le dissimuler, (par exemple dans une crédence, etc.) durant les heures où il ne sert pas.

Dans ce cas, ne confiez ce travail à un ébéniste que sous la responsabilité d'un radio électricien averti.

Sachez enfin que certains modèles (notamment ceux construits pour les écoles) sont munis de portes fermant à clé. Ceci a l'avantage d'empêcher les enfants de toucher à l'appareil et donc de le dérégler.

• CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES :

Les modèles couramment mis à la disposition du public présentent les caractéristiques suivantes :

Format de l'écran : 43 cm. ou 54 cm. (mesure de la diagonale).

Lampes : De 14 à 21 (selon qu'il s'agit d'un appareil prévu pour la réception à courte ou à longue distance).

Haut-parleurs : De 1 à 4.

Poids : Selon dimensions, de 35 à 60 kilos.

Dimensions : Hauteur : De 50 à 60 cm.

Largeur : De 55 à 65 cm.

Profondeur : De 50 à 65 cm.

Les modèles sur pieds ou roulettes (console) ont une hauteur d'environ 1 mètre, variable selon les marques.

• CARACTÉRISTIQUES SPÉCIALES SUIVANT LES MARQUES :

De plus chaque marque s'ingénie à apporter des améliorations techniques, esthétiques ou pratiques destinées à attirer telle ou telle catégorie de clientèle ; en voici quelques-unes à titre d'exemple :

— sur le plan technique : *Contrôle automatique du contraste de l'image, contrôle automatique de stabilité horizontale, contrôle automatique du volume sonore, limiteur de parasites son et image, etc. ;*

— sur le plan esthétique et pratique : *cache spécial pour halo d'ambiance, glace inclinée anti-reflet, coffret formant vitrière, commandes dissimulées, etc.* Un constructeur a même conçu un cache muni de tubes fluorescents à plusieurs degrés d'éclairage, donnant un relief particulier à l'image. Il s'agit là, en fait, de détails dont l'absence n'ôte rien à la qualité technique du récepteur. Ils apportent surtout un peu plus de facilité dans le maniement de l'appareil ou un peu plus de luxe dans sa présentation. C'est donc la personnalité de chacun qui le conduira à préférer un modèle à un autre. Il n'est point douteux cependant que demain nous verrons des récepteurs munis tout au plus de deux boutons de réglage, l'un pour le son, l'autre pour l'image. Mais comme beaucoup de conducteurs d'automobiles, et plus simplement comme beaucoup de possesseurs de chaînes de reproduction radio en haute fidélité, il y aura sans doute encore beaucoup de téléspectateurs pour préférer le réglage personnel à l'automatisme.

• CAS DES ZONES FRONTALIÈRES.

Les téléspectateurs des zones frontalières doivent savoir que les pays voisins de la France n'ont pas tous le même standard de définition que nous :

France 819 lignes.

Belgique 819 lignes.

Luxembourg 819 lignes.

Allemagne 625 lignes.

Suisse 625 lignes.

Italie 625 lignes.

Monte-Carlo 625 lignes.

Espagne 625 lignes.

Grande-Bretagne 435 lignes.

Belgique flamande et Pays-Bas 625 lignes.

Il existe des récepteurs multistandard pour ces régions frontalières. Ils sont, bien sûr, beaucoup plus chers que les récepteurs monostandard. Précisons que le 625 lignes est l'adaptation du standard américain de 525 lignes, la différence étant due uniquement à celle du nombre de périodes du courant alternatif (50 en Europe, contre 60 aux U. S. A.). La Grande-Bretagne ayant depuis longtemps un réseau fort développé n'a pas cru bon de modifier sa définition, évitant ainsi de gros frais de transformation du matériel déjà existant.

LA TV EN COULEURS.

Au moment où nous écrivons ces lignes, la France est engagée dans la phase finale de l'équipement de son réseau (90 % du territoire métropolitain couvert) et entreprend la création d'une deuxième chaîne qui verra le jour dans le courant de l'année 1960 (première étape : Paris, puis Lille). Les investissements représentés par cet effort rendent impensable pour le moment l'idée d'une chaîne de Télévision en couleurs. Ce n'est que dans cinq ans et peut-être plus qu'elle sera créée en France. Il est encore prématuré de dire quel sera le système de reproduction utilisé. L'Amérique elle-même a été longtemps avant de donner la priorité au système de la C. B. S. (Columbia Broadcasting System). Il n'est pas certain que ce procédé assez onéreux l'emporte dans notre pays.

La durée d'amortissement maximum d'un récepteur de TV étant de cinq ans, les futurs téléspectateurs peuvent donc acheter en toute quiétude un équipement en noir et blanc. De plus, le système choisi, quel qu'il soit, permettra de recevoir en noir et blanc les émissions en couleurs, et cela sur un récepteur normal, comme cela se passe actuellement aux U. S. A. et dans toute l'Amérique. D'éventuelles découvertes sensationnelles dans le domaine de la couleur ne risquent donc pas de déséquilibrer le marché du jour au lendemain.

En bref, le public ne doit nullement s'alarmer des présentations d'émissions en couleurs qui se font de temps à autre, dans la vieille Europe. (Exemple de la démonstration faite à l'Exposition de Bruxelles en 1958.) Enfin, dût la susceptibilité des techniciens en souffrir quelque peu, il faut bien reconnaître que si le principe du procédé de retransmission de la couleur est parfaitement au point, les émissions peuvent encore laisser à désirer tant en ce qui concerne l'exactitude des nuances que le « piqué » (la netteté) de l'image. Il est vrai que sur ce point l'expérience américaine permettra à l'Europe de partir d'un matériel déjà bien mis au point, tel que peut nous le laisser désirer la qualité actuelle du film-de cinéma en couleur, pour ne pas parler de celle des films et des photos en couleurs qu'obtiennent de simples amateurs pour leurs souvenirs de famille.

II. Réglage et entretien du téléviseur.

Plus délicat que le poste de radio, le Téléviseur est cependant maintenant d'une qualité telle que les pannes deviennent assez rares. Elles ont souvent pour cause la mort de l'une des lampes du circuit image.

S'il est peu recommandé de chercher à réparer par soi-même son récepteur de radio, il est tout à fait contre-indiqué de tenter de le faire pour un téléviseur. Outre la complexité interne de l'appareil, il faut savoir qu'il y a **DANGER DE MORT** à toucher à certaines pièces. En effet, pour le fonctionnement du tube cathodique, l'appareil fabrique lui-même un courant de l'ordre de 20.000 volts (vingt mille volts). Bien que l'intensité de ce courant soit très faible, la décharge provoquée par la présence d'un corps conducteur, tel que la main, peut être très dangereuse, et cela même lorsque l'appareil n'est pas allumé ni même branché sur le secteur, car il reste en charge. Naturellement, ce n'est pas une raison pour en concevoir une crainte irraisonnée ! Qu'il suffise de savoir que lorsque la plaque de protection arrière et la plaque de protection sous le poste sont en place, il n'y a absolument aucun danger. Les normes imposées aux constructeurs sont trop rigoureuses et les risques encourus par eux en cas d'accident trop grands pour qu'il puisse subsister quelque méhance que ce soit à cet égard.

Il est difficile de donner des directives précises au sujet du réglage du récepteur de Télévision. En effet, les constructeurs vont vers une plus grande simplification et confient à des organes automatiques des opérations jugées délicates pour la grande majorité des téléspectateurs. De plus, un réglage trop fréquent finit par amener un dérèglement permanent. C'est ainsi que l'on a renoncé à cet appareil qui permettait au moyen de trois boutons de régler à distance (par l'intermédiaire d'un câble) le son et l'image.

Les Américains, gens de ressource en matière de « gadgets », ont mis au point un pistolet électronique qui permet de changer à volonté de programme lorsque la tête d'une vedette ne vous revient pas. C'est sans doute ce que l'on appelle « tirer sur le pianiste ». Il est probable que l'invention est due plus à un psychanalyste soucieux du « défoulement » de ses clients qu'à un électronicien. Tout ceci n'est pas très sérieux.

Revenons donc au réglage classique du téléviseur. Il comporte les opérations suivantes réparties sur un nombre variable de boutons, de manettes ou de poussoirs :

- 1° Allumage du récepteur ;
 - 2° Réglage de l'intensité du son ;
 - 3° Choix du canal (longueur d'onde affectée à une chaîne) ;
 - 4° Mise au point de l'image ;
 - 5° Luminosité ;
 - 6° Contraste ;
 - 7° Réglage vertical et horizontal de l'image ;
 - 8° (Pour mémoire.) Brillance du cache autour de l'écran.
- Examinons ces différents points séparément :

1° ALLUMAGE :

Il se fait dans la plupart des cas comme sur les postes de radio, c'est-à-dire que l'interrupteur électrique est jumelé avec le potentiomètre (*réglage du son*).

2° RÉGLAGE DU SON :

Là non plus, pas de différence avec le poste de radio. Signalons que le son Télévision en France n'est pas en Modulation de Fréquence comme le pensent certains, mais bien en modulation d'Amplitude. Sa qualité généralement excellente vient surtout du fait que la longueur d'onde employée est très petite, bien plus petite que pour les émissions en modulation de fréquence. Cela n'est possible qu'en raison de la faible portée de l'émission-image qui ne rend pas nécessaire une plus grande portée du son. Dans le cas où l'on peut capter plusieurs programmes de Télévision (*pour le moment, cas des régions de Lille, Strasbourg, Nice*), c'est le même bouton qui donne le son et l'image adéquats. Il y a donc un réglage.

3° CHOIX DE LA STATION :

Un bouton à plusieurs positions (6, 9 ou 12) appelé rotacteur, permet de sélectionner le programme de votre choix. Les longueurs d'onde affectées à chaque station sont groupées par canaux. A noter que pour les récepteurs ne pouvant capter qu'une seule émission, le chiffre indiqué sur le bouton est très généralement le 1. En effet, même lorsque vous achetez un poste multicanaux, seuls sont équipées les positions correspondant aux canaux que vous pouvez recevoir.

4° MISE AU POINT DE L'IMAGE :

Dans le cas d'un seul canal, cas le plus fréquent actuellement en France, une fois la mise au point effectuée, il n'y a plus à y revenir.

Méfiez-vous d'un défaut de mise au point passager dû au cameraman de la T. V. et toujours très vite rectifié : vous auriez alors à recommencer votre mise au point.

Le mieux pour opérer ce travail, comme pour les opérations qui vont suivre est de se servir de la MIRE qui passe toujours dix à quinze minutes avant le début de chaque émission. Il y a différents types de mire, chacun répondant à un souci différent. La plus complète représente un cavalier sur sa monture, au centre d'une composition géométrique formée de quatre groupes de cercles concentriques à chaque angle, d'un quadrillage tout autour de l'image, bordée elle-même de chaque côté de deux bandes de dégradé allant du blanc au noir par toute la gamme des gris. Pour l'instant, il vous suffit de vérifier la finesse des traits. Vous pouvez aussi faire cette opération en partant d'un générique ou d'une annonce d'interruption d'image.

Vous jouerez de la luminosité et du contraste comme vous jouez des graves et des aigus sur votre poste de radio. Très vite vous apprendrez à établir un juste équilibre entre les deux. Une image trop lumineuse fatiguera votre vue, surtout si vous n'avez pas un recul suffisant. De même ne regardez pas la télévision dans une pièce sans éclairage ou placez au moins une lampe veilleuse au-dessus de votre poste pour éviter un contraste éblouissant.

6° CONTRASTE :

Ne recherchez pas les tons trop noirs. Dites-vous que le réglage optimum des téléviseurs de la R.T.F. est opéré à partir du gris. Un excès de noirs empâte les contours des acteurs et des décors. Au contraire les gris, dont les valeurs sont très nombreuses, vous apporteront une image fine et très nuancée. De plus, vous n'aurez pas besoin d'une luminosité trop forte et vos yeux s'en trouveront bien de toutes façons : esthétiquement et hygiéniquement.

C'est pour le réglage du contraste que vous pourrez utiliser les bandes dégradées de la mire évoquée ci-dessus. De plus la R.T.F. diffuse de temps à autre une mire dite électronique, obtenue par des systèmes de lampes, à l'exclusion de tout dessin ou de tout éclairage électrique et qui a la forme d'une grille. Chaque rangée verticale de carrés formés par cette grille est plus claire que sa voisine de gauche en allant de la gauche vers la droite. Vous devez donc obtenir sur votre écran un dégradé très net.

7° RÉGLAGES HORIZONTAL ET VERTICAL :

Ils vous permettent de déterminer le cadrage exact de votre image. C'est le plus souvent le réglage vertical qui est en cause.

Si vous n'avez pas fait ce travail avec la mire, utilisez donc le charmant visage des téléspéakerines. Vous avez l'habitude de les voir et vous saurez tout de suite distinguer s'il est normal ou non qu'elles aient la tête en pain de sucre ou en fromage de Hollande. Dans le cas où l'image est trop aplatie, vous constaterez une frange noire en haut et en bas de l'image. Pour avoir le meilleur réglage, il suffit donc de les faire disparaître. Cependant attention aux films en Cinémascope : la T. V. ne disposant pas d'écran large, utilise un cache gris qui vous permet de voir une image plus petite mais non déformée et surtout non tronquée. C'est surtout dans la présentation des nouveaux films (*A vous de Jeger*, par Chalais et Sassy) que ce cas se produit.

Comme son nom l'indique, le réglage horizontal permet de déplacer l'image de gauche à droite. Il s'impose lorsqu'une bande noire apparaît à droite ou à gauche de l'écran ou lorsqu'elle divise en deux une image dont la partie droite se profile justement à la place de la partie gauche et réciproquement.

Notez que lorsque le réglage est impossible en dépit de tous vos efforts, c'est qu'une lampe ou tout autre organe de votre poste est en panne. En effet, la panne n'implique pas forcément un arrêt total de la réception. Lorsque le réglage vous semble par trop défec-tueux, n'hésitez donc pas à appeler votre réparateur.

La mire électronique à laquelle nous venons de faire allusion vous permet par la régularité de ses carrés d'obtenir une image bien cadrée. Ne manquez pas de l'utiliser. Cependant n'oubliez pas qu'il faut toujours laisser chauffer votre récepteur pendant une dizaine de minutes avant de procéder à quelque réglage que ce soit.

8° BRILLANCE DU CACHE :

Nous avons fait allusion plus haut à cette particularité de quelques récepteurs. Il existe alors un bouton spécial permettant de régler la luminosité du cache.

9° LUTTE CONTRE LE BRUIT :

Pensez à vos voisins. Baissez l'intensité de votre récepteur T. V. vers 22 heures.

En résumé, le réglage du téléviseur est une opération qui demande surtout de la finesse dans le doigté. Lorsque l'on vient vous installer votre téléviseur, insistez bien pour que l'on vous en explique le principe et surtout pour que l'on vous fasse un réglage parfait. Ensuite, ne procédez qu'à de légères retouches et le moins souvent possible.

Pour terminer, un conseil aux chefs de famille : Ne permettez pas à vos enfants « d'abuser » de la T. V. A 6 ans, vingt minutes par semaine constituent un maximum raisonnable. A 8 ans, on peut admettre une heure par semaine.

La T. V. pose à l'égard des enfants, non seulement la question des programmes, mais aussi une question de temps et de dosage.

Il dépend des parents que la T. V. stimule la réflexion, développe le sens critique au lieu de l'engourdir, élucide la sensibilité au lieu de la bouleverser.

Le problème « Télévision et enfants » est d'abord un problème de parents. Plus d'un de nos lecteurs nous fera part certainement de son expérience à ce propos. Nous ne faisons que le rappeler.

L'ANTENNE DE TÉLÉVISION.

1. Sa nécessité.

Si l'antenne n'est pas absolument indispensable à la réception radio, il est impossible de s'en passer pour la télévision.

- Dans le voisinage immédiat de l'émetteur (quelques kilomètres), une antenne intérieure peut vous suffire.
- Dans un rayon de 50 kilomètres, vous pouvez vous contenter d'une antenne à trois ou même deux éléments.
- Au delà il vous faut une antenne longue distance, six éléments.

Notez :

- que certaines conditions locales (*maison abritée par une forêt, relief entre l'émetteur et le récepteur*) peuvent obliger à recourir à une antenne spéciale, mât élevé, etc... ;
- que si vous envisagez de recevoir plusieurs émetteurs, il vous faudra plusieurs antennes, chacune dirigée vers l'un des émetteurs.

Dans tous les cas, sauf celui de l'antenne intérieure, une antenne T. V. est assez coûteuse, tant en raison du matériel que de la complexité de l'installation. Il est donc prudent de consulter une entreprise spécialisée, le montant des dépenses à envisager pouvant être relativement élevé. Si une installation simple ne dépasse guère 10 à 15.000 francs, une installation spéciale peut dépasser 100.000 francs.

2. Installation de l'antenne et responsabilité du locataire.

Tout ce que nous avons dit à ce sujet à propos de l'antenne radio s'applique aux antennes de télévision. (*Voir p. 7*).

3. Le propriétaire peut-il exiger une antenne collective ?

Question N° 4641 du 29 décembre 1956.

M. Henu demande à M. le secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil, chargé de l'Insor-mation, si un locataire d'un appartement dépendant d'un immeuble collectif ayant reçu de son propriétaire l'autorisation d'installer une antenne de télévision peut légalement être mis dans l'obligation par le syndic de l'immeuble d'édifier à ses frais une antenne collective, répondant aux besoins éventuels de tous les occupants de l'immeuble sans engagement préalable de ceux-ci qui, le moment venu, participeraient aux débours exposés pour utiliser ladite antenne collective. Subsidiairement le locataire en question peut-il valablement installer à ses frais une antenne personnelle à titre définitif, sauf, en cas d'installation d'une antenne collective par le syndic de l'immeuble, à participer aux frais engagés et à supprimer son antenne personnelle.

RÉPONSE. — Aucune disposition législative ou réglementaire ne vise à l'heure actuelle les antennes collectives réceptrices de radiodiffusion. La seule réglementation en vigueur en ce qui concerne les droits des usagers en matière d'installation d'antennes est constituée par le décret n° 53-987 du 30 septembre 1953, pris dans le cadre des pouvoirs conférés au gouvernement par l'article 7 de la loi du 11 juillet 1953. Ce texte prévoit, notamment, en son article 1^{er}, que le propriétaire d'un immeuble ne peut, nonobstant toute convention contraire même antérieurement conclue, s'opposer, sauf motifs sérieux et légitimes, à l'installation aux frais du locataire ou de l'occupant de bonne foi, d'antennes extérieures réceptrices de radiodiffusion. (J. O. Déb. Ass. nat. 1957, p. 384.)

Aucun texte nouveau n'a réglementé la question depuis cette réponse.

Remarque cependant que si un propriétaire ne peut s'opposer sans motif sérieux à l'installation d'une antenne, rien ne l'oblige à surcharger son toit d'une forêt d'aériens, dont au surplus la multiplication risque d'être gênante et même dangereuse (passage de courriers, ramoneurs, surveillance de la toiture, etc.). Il se peut qu'il mette comme condition à son acceptation le choix d'une antenne collective, sur laquelle viendront se brancher tous les récepteurs de la maison.

Deux éventualités dès lors sont à envisager par le locataire :

- Ou assumer les frais d'une installation complète, sur laquelle se brancheront ultérieurement les autres locataires. Mais il n'est évidemment pas certain de rentrer dans ses débours. L'antenne lui appartient, avec toutes les conséquences que cela comporte quant à sa responsabilité.
- Ou acquérir auprès d'une entreprise installatrice un début d'antenne collective. Les locataires qui voudront plus tard utiliser cette antenne paieront chacun le répartiteur et son branchement à la société installatrice. Celle-ci devient propriétaire de l'antenne et pourra seule exécuter de nouveaux branchements. Solution qui semble la plus avantageuse, car le locataire qui prend l'initiative n'a pas à avancer le total de l'installation. (Il n'en a pas moins à s'assurer à titre personnel).

Notons que, dans certains immeubles neufs, on a prévu la construction d'une antenne collective pour l'alimentation de tous les récepteurs.

Les antennes appartiennent alors aux propriétaires ou copropriétaires de l'immeuble ; elles sont généralement garanties pour un temps variable, suivant l'installateur, et couvertes par une assurance dont la durée est de cinq ans pour risques aux tiers.

Les frais de branchement restent à la charge des locataires ou copropriétaires, mais sont peu élevés et comprennent la pose d'un câble du répartiteur au récepteur.

LA NATIONALE INCENDIE

Société Anonyme. Capital 500.000.000 de francs entièrement versés
Entrepris privée régie par le décret-loi du 14 juin 1938

Siège Social : 17, RUE LAFFITTE, PARIS (9^e) — R. C. Seine 54 B 10676

MET A VOTRE DISPOSITION SES FORMULES LES PLUS MODERNES :

- Assurances au premier feu, à la surface ou à la pièce.
 - Assurances groupées : incendie, vol, dégâts des eaux, tempêtes, responsabilité civile « Accidents », en une seule police.
- Pour les locataires et les propriétaires d'immeubles.

La déclaration des postes récepteurs de radiodiffusion et de télévision est obligatoire quel qu'en soit le détenteur et doit être faite dès l'entrée en possession auprès du Service Régional des Redevances de la Radiodiffusion Télévision Française, dont dépend son domicile.

Dans le cas de l'achat d'un récepteur neuf chez un vendeur patenté, c'est ce dernier qui doit obligatoirement adresser au Service des Redevances la déclaration mentionnant que vous êtes en possession d'un appareil, et ceci même au cas où vous êtes exonéré ou si vous possédez déjà à votre domicile un poste récepteur de même catégorie. Ne vous opposez donc jamais à cette déclaration de la part du commerçant : vous lui occasionnez de graves ennuis.

Mais précisez bien à ce vendeur l'usage que vous vous proposez de donner à cet appareil, usage de poste fixe, exclusif de tout autre usage, ou usage mixte à votre domicile et à l'extérieur (même accidentellement).

Au sujet de la redevance, vous devez connaître :

- son caractère annuel ;
- les cas de résiliation ;
- la classification des récepteurs et les taux correspondants ; les règles concernant les possesseurs de plusieurs appareils ;
- le recouvrement ;
- les exonérations ;
- les adresses des services régionaux des Redevances.

1. SON CARACTÈRE ANNUEL.

L'article 109 de la loi du 31 mai 1933 stipule :

« ... Il est institué une redevance pour droit d'usage... »

Par ailleurs, il est dit à l'article 4 du décret du 11 octobre 1958 :

« ... La déclaration des récepteurs est obligatoire quel qu'en soit le détenteur et doit être faite dès l'entrée en possession. La redevance est payable d'avance en une seule fois et pour une année entière... »

C'est donc la *détention* et non l'usage qui constitue le fait générateur de la taxe. Vous devez donc payer la redevance même si vous n'utilisez pas votre poste.

Par ailleurs, le droit d'usage dont dispose le détenteur a un caractère *personnel* attaché au titulaire du compte. Il ne peut être cédé.

En cas de cession du récepteur, le nouveau détenteur doit souscrire personnellement une déclaration. C'est ainsi que dans le cas particulier des appareils en location, c'est au locataire, détenteur réel du poste récepteur, qu'il convient d'acquitter le montant de la redevance.

2. RÉSILIATION.

La demande de résiliation du compte doit être faite à la date de l'échéance ou dans les jours suivant immédiatement cette date.

Elle doit être motivée et le simple fait de présenter cette demande autorise le contrôle des Agents spécialisés de l'Etablissement Public « Radiodiffusion-Télévision Française ».

Les cas de *résiliation* les plus fréquents sont d'une part la *cession* du récepteur à un tiers (location, vente, ou don), et d'autre part la *mise hors d'usage caractérisée* du poste récepteur (destruction ou usure complète). On peut aussi rapprocher de ce dernier cas la *perte* de l'appareil (vol, etc.).

3. CLASSIFICATION ET TAUX.

Un décret en date du 24 avril 1959 (J. O. du 29) a majoré à compter du 1^{er} juillet 1959 le taux de la redevance de télévision de 2^e catégorie qui est portée de 6.000 francs à 7.500 fr. Ce qui donne le nouveau tableau suivant des taxes de radiodiffusion et télévision à compter du 1^{er} juillet 1959.

- 1^{re} catégorie : Postes récepteurs de radiodiffusion détenus à titre personnel et privé ; taux : 2.000 francs. Ce sont les appareils dont vous disposez à votre domicile ou dans votre auto ou encore les postes portatifs.
- 2^e catégorie : Postes récepteurs de télévision détenus à titre personnel et privé ; taux : 7.500 francs.
- 3^e catégorie : Postes récepteurs de radiodiffusion et de télévision installés dans une salle d'audition ou de spectacle gratuit ou dans un lieu ouvert au public ; taux : 4.000 francs pour la radio, 30.000 francs pour la télévision.

Par rapport à la catégorie suivante, il faut comprendre qu'il s'agit de personnes qui utilisent la radio (ou la télévision) pour rendre plus attrayant le passage ou le séjour de la clientèle dans leur établissement, mais qui ne sont nullement des entrepreneurs de spectacle.

A noter qu'à titre de bienveillance, le taux de la 2^e catégorie est appliqué aux appareils de télévision détenus par les établissements d'enseignement, publics ou privés lorsque leur usage est réservé au profit des élèves.

- 4^e catégorie : Postes récepteurs de radiodiffusion et de télévision installés dans une salle d'audition ou de spectacle dont l'entrée est payante ; taux pour la radio : 8.000 fr. — pour la télévision : 60.000 fr., plus une taxe proportionnelle aux recettes.

Ces nouveaux taux ont été mis en recouvrement à compter du 1^{er} juillet 1959 suivant l'échéance habituelle des comptes intéressés.

Si vous avez plusieurs postes de radio.

A noter qu'une seule taxe de 1^{re} catégorie (radio) est exigible quel que soit le nombre et le genre de postes récepteurs de radiodiffusion de 1^{re} catégorie lorsqu'ils appartiennent au même auditeur et qu'ils sont détenus par lui dans le même lieu familial.

Une taxe supplémentaire est par contre exigible pour tout poste auto-radio ou portatif utilisé à l'extérieur.

Au cas où un auditeur n'utiliserait son poste portatif que dans le lieu familial à l'exclusion de tout usage à l'extérieur, il peut en faire la déclaration lors de l'achat du poste à son vendeur qui le déclarera comme à usage de poste fixe. Le service des Redevances en prend acte. En ce cas, il ne paie qu'une taxe mais aucun récépissé de paiement de taxe supplémentaire ne lui étant délivré, s'il s'en servait à l'extérieur même accidentellement et faisait l'objet d'un contrôle, il serait en infraction.

A ce propos, il est prudent de placer le récépissé de paiement de taxe supplémentaire dans la boîte à gants de votre voiture ou de le glisser dans le couvercle de votre récepteur portatif en le fixant avec un ruban adhésif par exemple.

Le « lieu familial » désigne l'endroit où vivent habituellement avec l'auditeur son conjoint et ses enfants à charge.

Que faut-il entendre par enfants à charge ?

Renseignements pris auprès de l'Administration, il résulte que celle-ci semble devoir l'entendre dans un sens large et non point au sens strict d'enfants mineurs.

L'article 8 du décret le confirme qui précise « qu'une seule redevance de première catégorie est exigible pour tous les postes récepteurs de radiodiffusion appartenant à un même auditeur et détenus par lui dans le même lieu familial si le foyer est composé exclusivement des conjoints et des enfants à charge. »

Selon cet article eut précisé « composé exclusivement des conjoints et des enfants mineurs ».

Les contribuables peuvent donc demander au chef de Service Régional des redevances dont ils dépendent le bénéfice de cet article, au cas où ils auraient à charge des enfants de moins de 25 ans poursuivant leurs études et ne recevant aucune rémunération, ou encore des enfants infirmes, s'ils ne perçoivent également aucune rémunération.

Si vous avez plusieurs postes de télévision.

La même disposition de faveur vaut pour la taxe de deuxième catégorie (télévision).

Si vous avez radio et télévision.

Le décret du 24 avril 1959 a prévu ce cas en précisant :
« A compter du 1^{er} juillet 1959, les comptes de radiodiffusion de première catégorie ouverts aux nom et adresse de personnes également titulaires d'un compte de télévision de

deuxième catégorie seront résiliés d'office par les services de la radiodiffusion-télévision française toutes les fois où l'ensemble des appareils est détenu dans le même lieu familial au profit exclusif des conjoints et de leurs enfants à charge. »

Du fait des échéances différentes auxquelles peuvent donner lieu le paiement de la taxe de radio et celui de la taxe de télévision (1) et du fait de la date de départ de cette disposition avantagieuse, on aboutit aux situations suivantes pour 1959, selon les termes du décret :

— L'auditeur avait ses deux échéances qui tombaient passé le 1^{er} juillet 1959 : il ne paiera que 7.500 francs (au lieu de 2.000 + 7.500 fr.), son compte radio étant résilié.

— L'auditeur avait son échéance taxe radio tombant avant le 1^{er} juillet, et celle de sa taxe de télévision à compter ou après cette date :

Il a réglé sa taxe de radio.....	2.000 fr.
Il réglera sa taxe de télévision au nouveau taux.....	7.500 fr.
	<u>9.500 fr.</u>

— L'auditeur avait son échéance taxe télévision tombant avant le 1^{er} juillet et celle de sa taxe radio à compter ou après cette date.

Il a réglé sa taxe de télévision à l'ancien taux.....	6.000 fr.
Son compte radio est résilié.....	

— L'auditeur avait ses deux échéances qui tombaient avant le 1^{er} juillet.

Il a réglé sa taxe de radio.....	2.000 fr.
Il a réglé sa taxe de télévision à l'ancien taux.....	6.000 fr.
	<u>8.000 fr.</u>

4. RECOURVEMENT.

La déclaration des postes récepteurs de radiodiffusion et de télévision est obligatoire quel qu'en soit le détenteur et doit être faite dès l'entrée en possession.

En cas de défaut de déclaration, la redevance est quintuplée.

En cas de déclaration inexacte, pénalité égale au quintuple de l'insuffisance de déclaration.

En cas de récidive, la pénalité en cas de défaut de déclaration peut aller jusqu'à la confiscation de l'appareil.

La redevance est due pour une année entière et payable en une seule fois et d'avance ; elle est exigible à partir de l'entrée en possession du poste.

En cas de retard dans le paiement (D. 17-3-53 — J. O. du 20) :

- après deux mois, la redevance est majorée de 10 % ;
- après cinq mois, la pénalité pour retard est portée à 60 % et le recouvrement est poursuivi par les voies de droit aux frais du redevable.

Les réclamations doivent être adressées au Chef du Service Régional des redevances.

5. EXONÉRATIONS.

1. Pour la Radiodiffusion.

Sont exemptés de la redevance pour droit d'usage des postes récepteurs de radiodiffusion (1^{re} catégorie) sous réserve de l'accomplissement des formalités arrêtées par le Ministre chargé de la Radiodiffusion-Télévision Française :

- les postes utilisés pour les besoins du Service de la Radiodiffusion-Télévision Française et dont la liste est arrêtée par décision ministérielle ;
- les postes en essai dans les laboratoires ou détenus par les commerçants en vue de la vente ;
- les postes détenus par les établissements hospitaliers et d'assistance gratuite, les établissements d'enseignement public et privé ;
- les postes détenus à leur domicile par : — les aveugles, les mutilés de guerre de l'oreille, les invalides au taux d'invalidité le 100 %, — les personnes âgées de soixante-cinq ans, ou soixante ans en cas d'incapacité au travail et à condition de vivre seules ou avec leur conjoint ou une personne ayant eux-mêmes qualité pour être exonéré, appartenant à l'une des catégories ci-après :

(1) Les redevances sont dues pour une année entière et payables en une seule fois et d'avance à partir de l'entrée en possession du poste.

La presse spécialisée (radio et TV)

La variété des programmes de radio et T.V. rend bien difficile un choix d'autant plus indispensable, cependant, que les moments de loisirs sont limités.

D'une part, il vous faut être bien informé des programmes qui s'offrent. Nombreux sont ceux qui sont étonnés du nombre de choses qu'ils auraient pu entendre... « si seulement ils avaient su ».

D'autre part, c'est à partir de l'ensemble de ces programmes que vous aurez à composer « votre » programme personnel — juste affirmation de votre personnalité : « écoutez ce que vous aimez, et non pas ce qu'on vous propose ».

Enfin, le choix étant supposé fait, il est beaucoup plus profitable — et peut-être certains auditeurs ou téléspectateurs ne s'en rendent-ils pas suffisamment compte — de connaître à l'avance, sans avoir à attendre la fin de l'émission, l'œuvre choisie elle-même, ses caractéristiques, son auteur, sa distribution, le chef d'orchestre ou les artistes. Il est bon aussi de lire avant l'audition les articles de fond, les critiques, ou simplement les avant-premières un peu développées. Trop souvent, on se contente de parcourir en début de semaine, la partie « magazine » d'un journal de radio ou de T. V., perdant ainsi la plus grande partie du profit qu'on en pourrait tirer.

C'est à ces diverses exigences que répond le développement de plus en plus important des journaux spécialisés.

Quotidiens et hebdomadaires d'information générale

La plupart des quotidiens consacrent chaque jour une place à la radio, et à la télévision. Ils ont l'avantage, étant à la disposition de l'usager le jour même où il en a besoin, de permettre un choix de la dernière minute. Mais du fait des exigences de la composition et de la mise en page, ces programmes ne peuvent être détaillés et sont quelquefois abrégés : un titre, un nom, c'est à peu près tout ce qu'on peut leur demander. C'est ce qui explique que certains quotidiens portent, chaque semaine, à la connaissance de leurs lecteurs les programmes complets Radio et T. V. de la semaine. Mais là encore il ne s'agit que d'un programme sans commentaire, sans beaucoup de détails. Souvent, il est vrai, un ou deux articles s'attachent à mettre en valeur telle ou telle émission jugée marquante.

Un grand nombre d'hebdomadaires ou de revues mensuelles publient aussi une chronique radio-T.V. plus ou moins étendue.

Ces articles et critiques ne sont certes pas à dédaigner, au contraire, mais ils ne correspondent guère qu'à une sorte de commentaire en marge et ils ne sauraient remplacer le journal réellement spécialisé.

Hebdomadaires radio et TV spécialisés

Les hebdomadaires spécialisés, qui se développent au fur et à mesure de la croissance des informations audio-visuelles, attirent chacun leur public, en même temps qu'ils trouvent progressivement leur formule propre.

Alors qu'au début il n'y avait guère de différence entre eux, maintenant, au contraire, certains donnent la priorité à la radio, d'autres se consacrent exclusivement à la T.V., la plupart cependant informant dans l'un et l'autre domaine, et cela de façon très variable. Tel hebdomadaire donnera l'ensemble des programmes, sans omettre un détail, mais aussi sans commentaire d'ordre général, alors qu'un autre tendra à être un véritable magazine traitant de sujets divers centrés sur la radio et la T. V., les programmes restant le lien entre les différentes rubriques.

- « Bénéficiaires de l'allocation aux vieux travailleurs salariés ou du secours viager ».
- « Titulaires de la carte sociale des Economiquement Faibles. »
- « Bénéficiaires de l'allocation spéciale instituée par les articles 42 et 44 de la loi du 10 juillet 1952 ou de la majoration instituée par l'article 45 de la même loi. »
- « Bénéficiaires d'une pension ou rente de la Sécurité Sociale, d'une allocation vieillesse ou d'une pension de retraite, dont le montant des ressources ne dépasse pas les plafonds fixés pour avoir droit à l'allocation aux vieux travailleurs salariés. »

2. Pour la Télévision.

Sont exemptés de la redevance pour droit d'usage des postes récepteurs de télévision (2^e catégorie) sous réserve de l'accomplissement des formalités arrêtées par le Ministre chargé de la Radiodiffusion-Télévision Française :

- les postes utilisés pour les besoins du service de la Radiodiffusion-Télévision Française et dont la liste est arrêtée par décision conjointe des Ministres chargés de l'Information et du Budget ;
- les postes en essai dans les laboratoires ou détenus par les commerçants en vue de la vente ;
- les postes détenus par les mutilés et invalides civils ou militaires réunissant les conditions suivantes :
 - Etre atteint d'une incapacité au taux de 100 %.
 - Ne pas être imposable à l'impôt sur le revenu des personnes physiques (surtaxa progressive et taxe proportionnelle).
 - Vivre soit seul, soit avec le conjoint et les enfants à la charge de l'ayant-droit, soit encore avec une tierce personne chargée d'une assistance permanente.

3. Exonérations spéciales.

La Radiodiffusion-Télévision Française a la faculté d'accorder aux redevables en état de gêne ou d'indigence qui lui en feraient la demande, la remise gracieuse totale ou partielle des redevances en principal et des pénalités impayées.

D'autre part, une réduction de 50 % des sommes exigibles au titre de la redevance de télévision de 3^e catégorie est accordée lorsque ces récepteurs sont régulièrement détenus par des associations de culture populaire et de groupement de jeunesse légalement constitués et ne poursuivant la réalisation d'aucun bénéfice commercial ou financier.

Enfin, si aux termes de la réglementation en vigueur, aucune exonération de taxe ne peut être accordée pour les postes récepteurs de radio ou de télévision installés dans les foyers de vieillards organisés ou gérés par les municipalités, la Radiodiffusion-Télévision Française fait néanmoins bénéficier d'un régime particulièrement favorable ces œuvres en raison de leur incontestable caractère social. En effet, alors qu'une stricte application de la loi devrait conduire à classer les postes récepteurs utilisés dans les foyers de vieux en 3^e catégorie et à les assujettir à une taxe de 4.000 francs (radio) ou 30.000 francs (télévision), c'est la redevance prévue pour les particuliers et les postes à usage personnel et privé (soit 2.000 fr. pour la radio et 7.500 fr. pour la télévision) qui est réclamée. (*Réponse Ministérielle, J. O. 10-9-59. Déb. Parl. Sénat, p. 719.*)

6. ADRESSES DES SERVICES RÉGIONAUX DES REDEVANCES.

La redevance est payable au chef de service des redevances dont dépend le domicile habituel du détenteur de poste.

C'est auprès de ces services que les auditeurs et téléspectateurs intéressés peuvent retirer les imprimés à utiliser pour présenter une demande d'exonération.

Liste des Directions Régionales de la redevance.

- PARIS, 37, rue Dussoubs, Paris (2^e).
- LILLE, 19-21, rue de Paris, Lille.
- LYON, 20, quai Gaillon, Lyon.
- RENNES, 9, avenue Janvier, Rennes.
- STRASBOURG, place de Bordeaux, Strasbourg.
- TOULOUSE, 19, place des Carmes, Toulouse.
- ALGER, boulevard Bru, Alger.
- NANCY, cité administrative, Nancy.
- MARSEILLE, 23, allée Rio, Grasse (Parc Chanot) Marseille (8^e).
- BORDEAUX, 32-34, rue Ulysse-Cayron, Bordeaux.
- LIMOGES, 6, boulevard Pétar-Hugo, Limoges.

TELE 59 (Anciennement Télé-radio)	26, rue Beaujon, Paris-8 ^e CAR. 77-90	Le n° 60 f. Abt 2.700	T. V. : — Présentation très magazine (hélio). — Programmes détaillés, commentés. — Importante partie magazine bien illustrée : critiques, avant-premières, actualité, chroniques diverses : féminine, ac- tualité, sports, etc. Radio : — Programme quotidien sommaire, sur- tout émetteurs français.
TÉLÉ- MAGAZINE	18, rue Volney, Paris-2 ^e RIC. 57-33, 57-37	Le n° 75 f. Abt 3.600	Présentation très magazine. T. V. : — Programmes quotidiens. — En outre, une large place est faite aux commentaires, études, critiques, avant- premières, conseils pratiques, artistes. Radio : — Brève sélection des programmes quo- tidien.
LOISIRS JEUNES	4, avenue Sully- Prudhomme, Paris-7 ^e INV. 92-73	Abt 1.500 Pas de vente au n° en principe	Publie chaque semaine une sélection Radio-T.V. par âge pour les enfants (cf LE PARTICULIER n° 120, p. 46).

« Aperçu » des programmes réguliers 59 de la Radio et de la Télévision.

I. Radio

Si l'on se rappelle que le volume total des émissions s'élève pour la France métropolitaine seule, à près de 50.000 heures par an, (soit plus de 130 heures par jour), on réalise mieux la difficulté et l'importance du choix que doit faire dans cette énorme production l'auditeur ou le téléspectateur qui veut profiter au maximum de son récepteur.

Nous avons vu l'aide qu'apportaient à l'auditeur la presse d'information générale et la presse spécialisée.

Nous pensons faciliter encore le choix de l'auditeur en lui proposant un « aperçu » des programmes **généralement** réguliers de la R.T.F. et de quelques émetteurs de langue française. Malgré ses imperfections et ses lacunes, cet aperçu peut aider le lecteur à « s'orienter » le problème, rendu d'autant plus complexe du fait du renouvellement périodique des programmes.

MUSIQUE LÉGÈRE

On entend généralement par ce mot des œuvres intermédiaires entre la musique classique et la chansonnette, et dont le type est la musique viennoise, en particulier celle des Straus.

DIMANCHE	43 h. 20 M. F. : Déjeuner en musique. 49 h. 40 F. III : Concert. 23 h. 20 F. I : Beau Danube Bleu (relai Vienne).
MERCREDI	20 h. M. F. : Musique pour le dîner. 22 h. 50 F. I : Jazz aux Champs-Élysées. 23 h. 40 F. I : Du Danube à la Seine.
JEUDI	12 h. 07 F. II : Orchestres de brasserie.
VENDREDI	9 h. 25 F. II : Concert musique légère. 17 h. M. F. : Musique brillante. 18 h. 30 M. F. : Musique en fête.
SAMEDI	12 h. F. II : Orchestres de brasserie.
LUNDI	12 h. F. II : Orchestres de brasserie. 17 h. M. F. : Musique brillante.
MARDI	11 h. F. II : Musique légère. 17 h. M. F. : Musique brillante.

LA SEMAINE RADIO- PHONIQUE	ADRESSE	PRIX	CARACTÉRISTIQUES
MON PROGRAMME RADIO-TÉLÉ	25, rue Louis-le Grand, Paris-2 ^e . OPÉ. 89-64	Le n° 60 f. Abt 2.000	Consacré principalement à la radio. Radio : — Programme généraux très complets. — Sélection quotidienne « Classement du jour » (émiss. les plus import. par jour et heure). — critiques, analyses quotid. « avant l'écoute ». — 8 p. magazine, articles, échos, cri- tiques etc. T. V. : — Programmes quotidiens France, pé- riphériques et étrangers. — Peu de commentaires. Critique des principaux programmes de la semaine. Consacré principalement à la radio. Radio : — Programmes généraux très complets. — 2 tabl. quotid. sélections par genre et heure. — sélection critique des émissions les plus importantes. T. V. : — 6 p. magazine (émissions, auteurs, échos...) Téléjournal détachable. — Programmes quotidiens France et périphériques. Quelques critiques et échos.
RADIO- TÉLÉVISION, CINÉMA	31, bd de Latour- Maubourg, Paris (7 ^e) INV. 30-57	Le n° 50 f. Abt 2.300	T. V. : — Programmes quotidiens français. Erefs commentaires. Radio : — Programmes généraux complets. — Pour chaque jour : tableau horaire des principales émis- sions classées par genre, brève sélec- tion (R. C. vous conseille) — quelques commentaires d'émissions. Cinéma : — Les films des 3 derniers mois. Pour les lecteurs parisiens, suppl. « Tous les films qui passent à Paris ». — Pour les films, télévisés compris, indi- cation des appréciations morales de la Centrale Catholique du Cinéma. Disques : — Une place est faite à la chronique des disques. Une deuxième partie, en héliogravure constitue une sorte de magazine de la Radio-T.V. et Cinéma (Études, ques- tions de fond, analyses). Les critiques et études sont faites du point de vue artistique, mais dans une optique chrétienne. Cet hebdomadaire catholique est en fait très lu dans les milieux les plus divers et fait autorité sur bien des points.

DIMANCHE

7 h. 20 F. III : Prélude symphonique.
8 h. 30 F. III : Musique religieuse.
M. F. : Musique sacrée.
12 h. 5 F. III : Plaisir de la musique.
14 h. 5 F. III : Connaissance de la Hte Fidélité.
16 h. 5 F. III : Orchestres symphoniques.
18 h. 5 F. III : Gravures précieuses (disques).
20 h. 5 F. III : Tribune des critiques de disques.
22 h. 5 F. III : Concert.
24 h. 5 F. III, F. I, M. F. : Concert des 4 Associations.

LUNDI

7 h. 25 F. III : Harmonies mathématiques.
8 h. 45 F. III : Musiciens d'hier et d'aujourd'hui.
10 h. 45 F. III : Exposition des couleurs sonores.
12 h. 48 F. I : La lyre d'Orphée.
14 h. 5 F. III : Orchestres de province.
16 h. 5 F. III : Orchestres étrangers (grands solistes, grands ensembles).
18 h. 30 M. F. : Les grands musiciens.
20 h. 5 F. III : Musique de chambre.
22 h. 45 LUX. et M. F. : Concert symphonique.
24 h. M. F. : Trois jours avec (en alternance avec « Lectures du soir »).

MARDI

7 h. 20 F. III : Prélude symphonique.
8 h. 30 F. III : Exorde musical.
10 h. 35 F. III : Discothèque romantique ou disques demandés.
12 h. 48 F. I : Aspects de la musique française.
14 h. 5 F. III : Orchestres de province.
16 h. 40 F. III : Musique de chambre ou musicale vocale.
18 h. 30 F. I : Petit concert.
20 h. 45 F. III : La Maîtrise de la R. T. F. (tous les 15 jours).
22 h. F. III : Musique de chambre.
24 h. 30 M. F. : Concert symphonique.
26 h. M. F. : Trois jours avec en alternance avec « La Lecture du Soir »).

MERCREDI

8 h. 30 F. III : Exposition des couleurs sonores.
10 h. 48 F. I : Vous entendrez demain, avant-première des microsillons classiques.
12 h. 5 F. III : Orchestre radio-symphonique.
14 h. 20 F. III : Solistes et musique de chambre.
16 h. 40 F. III : Musique française ou triptyque musical.
18 h. F. III : Grands solistes, grands ensembles ou musique symphonique.

TOUS LES JOURS, sauf le samedi.

22 h. 10 EUR. 1 : Pour ceux qui aiment le jazz (F. Tenot, D. Filipacchi).
DIMANCHE
19 h. 30 M. F. : Jazz traditionnel (A. Clergeat).
22 h. F. I : Fleuve profond (negro spirituels) (Sim Copans).
24 h. 50 F. I : Jazz dans la nuit (M. Netter).
LUNDI
11 h. 15 F. II : Jazz sur demande (F. Koechlin).
MARDI
22 h. 50 F. I : Jazz latitude 49 (M. de Villers),

MUSIQUE DE DANSE

TOUS LES SAMEDIS

22 h. à 1 h. 48 F. I : La R. T. F. mène la danse. et Bal du Club R. T. F.

ÉMISSIONS LYRIQUES

MERCREDI

20 h. 50 F. I : Livre d'Or de Paris-Inter (V. aussy Musique symphonique).
23 h. 5 RMC. : Opéra Digest (tous les 45 jours).

JEUDI

10 h. 40 F. III : L'art vocal (V. égal. Emissions culturelles).
12 h. 5 F. III : Pages lyriques.
22 h. 40 F. II : Lyrique à la carte.
24 h. 25 F. III : Aïrs célèbres (tous les 15 jours).

VENDEREDI

16 h. 5 BRU. : Opéras oubliés.
20 h. F. III : Opéra ou opéra-comique.
20 h. 45 R. AND. : Opérette.

DIMANCHE

13 h. 25 F. II : De l'opéra à l'opéra-bouffe.
15 h. 45 F. III : Opérette.
20 h. 30 M. F. : Soirée lyrique.
22 h. 45 F. III : Les grandes voix humaines.

LUNDI

20 h. 45 RAND. : Extraits d'opéras.
22 h. 30 LUX. : L'heure lyrique.

MARDI

14 h. 40 F. III : Musique vocale.

THÉÂTRE

MERCREDI

20 h. 45 SOT. : Radiothéâtre (tous les 15 jours).
20 h. 38 Stat. région. : Soirée dramatique.
20 h. 40 F. II : Maîtres du théâtre.

JEUDI

14 h. 25 F. III : Radiothéâtre.
21 h. R. AND. : Heure théâtrale.
LUX. : —
RMC. : —

SAMEDI

20 h. 15 EUR. 1 : Interpol.
N. B. — Dans ce tableau ne figurent ni les feuilletons (Ex. « Irene »), LUX), ni les documentaires dramatisés (Ex. « Tribune de l'histoire », F. I).

ENSEIGNEMENT

RADIO SCOLAIRE 1^{er} DEGRÉ (F. II)

MARDI

14 h. 2 : Récitation.
14 h. 17 : Chant.

MERCREDI

14 h. : Initiation à la musique. Chant.

VENDREDI

14 h. : Histoire ou géographie.
Actualité ou soifège.
9 h. 8 : Anglais parlé, 6^e M. (enseignement court) (F. III).

RADIO SCOLAIRE 2^e DEGRÉ (F. III)

MARDI

9 h. 15 : Allemand 6^e.
Anglais 6^e.
Latin 3^e.
Anglais 3^e.
Arabe.

VENDREDI

17 h. : Connaissance de la Musique.
17 h. 30 : Allemand (1^{er} et 2^e degrés).
Le théâtre allemand.
18 h. : Théâtre espagnol moderne.

TOUS LES JOURS

20 h. 45 BBC. (See Iran. G.) : L'anglais par la radio.

VENDREDI

9 h. 24 : Allemand 1^{er}.
Espagnol 1^{er}.
Italien 1^{er}.
Anglais 1^{er}.
Culture générale.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE (F. II)

DIMANCHE

7 h. 30 : Anglais commercial
Allemand commercial.

COLLÈGE DES ONDES (F. III)

MARDI

17 h. 30 : Anglais (1^{er}, 2^e, 3^e degrés).
18 h. : Littérature.

MERCREDI

17 h. 30 : Espagnol (1^{er}, 2^e, 3^e degrés).
18 h. : Physique.
Initiat. aux sciences économiques.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

RADIO SORBONNE (émetteur Paris IV - 342 m. - 962 kc/s - 5 kw).

Ce programme subira quelques modifications dans les semaines à venir. Voici cependant à titre indicatif les cours diffusés à la date du 15 novembre :

LUNDI

8 h. 15 : Informations universitaires (probières d'orientation).
9 h. : Aristotiane (M. HUMBERT).
10 h. : Géographie des villes (M. GEORGE).
14 h. : Théâtre anglais (M. FARMER).
16 h. : Russie industrielle au XIX^e (M. PORTAL).
17 h. : Ronsard et la Pléiade (M. LEBÈGUE).

MARDI

9 h. : Monarchie chrétienne au IV^e siècle (M. SESTON).
10 h. : Suétone : Vie de Claude (M. DURRY).
15 h. : Callimaque : Hymnes (M. CHANTRAINE).

MERCREDI

9 h. : Révolutions de 1830, 1848 et 1870 (M. GIRARD).
10 h. : L'agriculture mondiale (M. PERILLOU).
14 h. : Religion et Révolution (M. REINHARD).
16 h. : Littérature chrétienne (M. FON-TAINE).
17 h. : Idées littéraires au XVII^e (M. PINTARD).

JEUDI

9 h. : Poétique comparée (M. ETIEMBLE).
14 h. : Formation du caractère (M. DEBESSE).
15 h. : Paris au XVI^e et XVII^e siècles (M. DUPONT).
16 h. : Minnesang (M. FOURQUET).
17 h. : Homère : Odyssée (M. ROBERT).

VENDREDI

10 h. : Salluste et Cicéron (M. WULLEUMIER).
15 h. : Byzance (610-744) (M. LEMERLE).
16 h. : Syntaxe latine (M. PERRET).
17 h. : Luther et la réforme (M. AYRAULT).

SAMEDI

9 h. : Roman espagnol contemporain (M. AUBRUN).
10 h. : Contes et nouvelles de Ch. Nodier (M. CASTEX).

N. B. - Les cours marqués d'un (*) sont donnés en différé.

EMISSIONS CULTURELLES

DIMANCHE
F. I 22 h. 30 : Poètes oubliés, amis inconnus.
F. II 21 h. 43 : Raboliot (ém. de M. Genevoix).
F. III 17 h. 40 : La Radio s'interroge.
21 h. 10 : Soirées de Paris (dram. ou littér.)

LUNDI

F. I 20 h. 30 : Tribune de Paris, entrée libre au laboratoire.
22 h. 30 : Etranger mon ami. Le livre et le théâtre (tous les 15 jours).
F. II 19 h. : Edition spéciale (quotidien).
F. III 8 h. : L'heure de culture française : les grandes civilisations.
9 h. 43 : Musiciens d'hier et d'aujourd'hui.
13 h. 5 : Les Palais de l'Histoire.
13 h. 40 : La vie chez Molière.
17 h. : Les grandes conférences (Univ. des Annales).
17 h. 35 : Cours d'analyse musicale.
19 h. 30 : Grandes heures music. de Paris.
21 h. 30 : Connaissance des mondes ou émission littéraire.
22 h. 45 : Enquêtes et commentaires.

MARDI

F. I 20 h. 30 : Tribune de Paris : actualités.
F. II 9 h. 25 : Passeport pour l'inconnu.
F. III 8 h. : L'heure de culture française : Femmes et Evénements.
13 h. 5 : Plein feu sur les spect. du monde.
13 h. 35 : Fécondité du Vieux Colombier.
19 h. 35 : L'art du comédien.
22 h. : Belles-Lettres.
23 h. 10 : Actualités musicales.

MERCREDI

F. I 20 h. 30 : Tribune de Paris : actualités.
22 h. 30 : Le progrès et la vie.
F. II 19 h. 13 : Ecrits sur le théâtre.
20 h. 15 : Tribune de l'histoire.

F. III 8 h. : L'heure de culture française : Sciences et techniques.
13 h. 5 : Le goût des livres.
13 h. 30 : Prestige du théâtre.
14 h. 10 : Critique littéraire.
17 h. : Connaissance de l'homme.
20 h. : Anthologies françaises et étrangères.
22 h. 45 : Enquêtes et commentaires.

JEUDI

F. I 20 h. 20 : Le Masque et la plume.
F. III 8 h. : L'heure de culture française : la vie intellectuelle.
9 h. 45 : Parlons peu, parlons bien.
13 h. 5 : La vie des Lettres.
18 h. : Histoire de la musique.
19 h. 16 : La science en marche.
21 h. 45 : Les nouvelles musicales.
22 h. : L'art et la vie.
23 h. 10 : Des idées et des hommes.

VENDREDI

F. I 20 h. 30 : Tribune de Paris : situation polit.
F. II 18 h. 20 : Tournoi des petits musiciens du royaume de la musique.
F. III 8 h. : L'heure de culture française : arts et littérature.
13 h. 45 : Bureau de la poésie ou Revue des Arts.
21 h. : Arts.
22 h. 45 : Enquêtes et commentaires.

SAMEDI

F. I 20 h. 30 : Tribune de Paris : à la petite semaine.
F. II 16 h. 10 : Les mille histoires de la musique.
19 h. 13 : Le jeu des échanges, radios étrangères.
F. III 8 h. : Université radioph. internation.
9 h. : Français : ce que parler veut dire.
13 h. : Comment regarder la peinture.
14 h. : Shakespeare et les musiciens.
15 h. 45 : Lecture à une voix (tous les 15 j.).
21 h. 45 : Carte blanche (montage littéraire ou dramatique).
22 h. 45 : Enquêtes et commentaires.

EMISSIONS RELIGIEUSES

JEUDI

10 h. 30 LUX. : Messe des malades.

CULTE PROTESTANT

DIMANCHE

8 h. 30 F. III : Service protestant.
10 h. SOT. : Culte protestant.

CULTE ISRAËLITE

VENDREDI

13 h. 5 F. III : Ecoute Israël.

INFORMATIONS

(Voir p. 11)

EMISSIONS DESTINÉES AUX AUTOMOBILISTES

LE SAMEDI
14 h. 48 à 17 h. 45 : Route en direct.

TOUTES LES NUITS

de 23 h. à 1 h. mat. EUR. 1 : Service de nuit (pour les routiers).
de 0 h. à 3 h. mat. F. I : Route de nuit.
de 3 h. à 4 h. mat. F. I : Route en musique.

EMISSIONS SPECIALES POUR LES JEUNES

JEUDI

13 h. 5 : à 16 h. 50 F. II : Emission enfantine variée.
13 h. 35 F. III : Aux portes du monde (pour les plus grands).
14 h. 2 LUX. : Le club de l'avenure.
18 h. EUR. 1 : Le tournoi des jeunes.
18 h. 45 F. III : Echec au hasard (pour les plus grands).

SAMEDI

20 h. 5 LUX. : La coupe des jeunes.

TOUS LES JOURS

18 h. 18 LUX. : Une histoire de Jules Verne.

LUNDI, MARDI, JEUDI

19 h. 38 F. I : Aventures de Tintin.

MERCREDI

18 h. F. II : Disques choisis pour la jeunesse.